

Éléments pour les synthèses diocésaines

Depuis le 17 octobre 2021, l'Église universelle est entrée dans la première phase du Synode des évêques sur la synodalité, une phase d'écoute au niveau diocésain.

Pour l'organisation de cette phase diocésaine du Synode, il est d'abord fait appel à l'initiative et à l'imagination de chaque « Église particulière » (diocèse).

Afin de pouvoir intégrer la consultation de votre Église particulière dans la rédaction de la synthèse nationale, nous attendons votre synthèse diocésaine pour le **15 mai 2022** au plus tard à l'adresse suivante : synode2023@cef.fr. En réalisant un discernement à partir des rapports des diocèses, l'équipe nationale rédigera ensuite un projet de synthèse nationale qui sera présenté lors de la réunion pré-synodale de l'Assemblée Plénière des évêques des 14 et 15 juin prochain, afin que la Conférence des Evêques de France apporte sa contribution à la rédaction de l'Instrumentum laboris, document de travail, du Secrétariat Général du Synode.

Inspirés par l'appendice D du *Vademecum*, le Document préparatoire (§26), et la note du Secrétariat du Synode nous vous proposons ici quelques pistes pour réaliser votre rapport :

- **Réserver un mois** pour une lecture attentive et sereine de ces éléments « *dans un esprit de prière* »
- **Confier la préparation de cette synthèse à une équipe restreinte**, dont la composition reflète une diversité d'états de vie et d'engagements, plutôt qu'à une grande assemblée.
- Pour cette relecture, vous pouvez suivre la proposition développée dans l'appendice D du *Vademecum* en **6 étapes** :
 1. **Comment s'est déroulé le processus de consultation** ? (nombre de participants, diversité des groupes investis, étapes, tournants, difficultés, thématiques choisies...). Préciser si un synode ou une démarche synodale a été vécu récemment ou est en cours dans le diocèse.
 2. **Quelle expérience de la synodalité a été vécue** au cours dans cette phase préparatoire ? Joies, questions, tensions, fruits...
 3. **Ce qui ressort de manière significative** et diverse des comptes-rendus (expériences, témoignages, points de vue...), **sans oublier les « petites voix »** (aux périphéries, minoritaires...)
 4. Que montrent-ils de la **réalité actuelle de la vie synodale** ? Ombres et lumières, conversions à faire...

5. En conclusion : Quels ont-été les « **rêves, les envies et les désirs** » exprimés ? Quels appels de l'Esprit Saint sont discernés ? Quelles sont les « petits pas » déjà faits ou à faire ? Vous pouvez spécifier s'il s'agit d'une tendance commune ou plutôt d'un point de vue discordant, une sorte de voix prophétique.
6. En annexe : Pour traduire votre expérience de la synodalité, vous pouvez inclure des images, des témoignages, citations ou histoires de participants

Il est important que la synthèse diocésaine soit rendue publique afin que tous puissent en prendre connaissance (par exemple sur le site diocésain ainsi que sur d'autres supports : bulletins diocésains, feuilles paroissiales...).

L'évêque, « *authentique gardien, interprète et témoin de la foi de toute l'Église* »¹, est partie prenante du discernement et valide la synthèse diocésaine.

Format attendu par l'équipe nationale :

Afin de produire un document de synthèse national qui présente au mieux les résultats de cette consultation diocésaine, nous vous demandons de respecter ces quelques contraintes :

- **10 pages maximum** (sauf annexes), arial 12, interligne 1,5. Envoyé sous format pdf et word. Veuillez aussi nous transmettre le lien de votre mise en ligne de la synthèse.
- Il peut être utile que votre compte-rendu **suive l'ordre des 6 étapes de relecture** proposées ci-dessus (les mettre en évidence par un titre).

Nous restons à votre disposition pour ces synthèses afin que nous parvenions ensemble, sous la conduite de l'Esprit Saint, à « faire germer des rêves, susciter des prophéties et des visions, faire fleurir des espérances, stimuler la confiance... »
(*Document préparatoire, §32*)

¹ Document préparatoire, §14 : Les pasteurs, agissent comme d'« authentiques gardiens, interprètes et témoins de la foi de toute l'Église » ; ils ne craignent donc pas de se mettre à l'écoute du Troupeau qui leur est confié : la consultation du Peuple de Dieu n'entraîne pas que l'on se comporte à l'intérieur de l'Église selon des dynamiques propres à la démocratie, basées sur le principe de la majorité, car à la base de la participation à tout processus synodal se trouve la passion partagée pour la mission commune de l'évangélisation et non pas la représentation d'intérêts en conflit. En d'autres termes, il s'agit d'un processus ecclésial qui ne peut se réaliser qu'« au sein d'une communauté hiérarchiquement structurée ». C'est dans le lien fécond entre le *sensus fidei* du Peuple de Dieu et la fonction de magistère des pasteurs que se réalise le consensus unanime de toute l'Église dans la même foi.